

« Jeudi de l'AFREF » 24 Septembre 2015

Ministère de l'Education Nationale
Direction de l'évaluation, la prospective et la performance
61-65, rue Dutot 75015 Paris
Compte rendu de la séance

Compte personnel, modularisation de la formation,...

Quelle ingénierie des parcours ?

Programme de la matinée

Claude VILLEREAU, *Délégué général de l'AFREF*, souhaite la bienvenue aux participants pour cette séance qui se déroule dans les locaux de la « Direction de l'évaluation, la prospective et la performance » du Ministère de l'Education Nationale. Il remercie **Jean Michel DUPON** *membre de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire* pour l'accueil qu'il a réservé à l'AFREF.

Claude VILLEREAU excuse **René BAGORSKI** président de l'AFREF depuis Juin 2015 qui n'a pu être présent à cette séance, puis souhaite bienvenue aux Étudiants d'ATOGE de l'Université Paris Nanterre la Défense, en charge de la réalisation du CR de cette séance

Il présente les intervenants à cette séance :

Hugues LENOIR *Professeur à L'UNIVERSITE PARIS X* introduira le thème et animera la matinée, en rappelant les enjeux de l'ingénierie. Il commence tout d'abord par présenter les intervenants :

Thierry ARDOUIN *Professeur sciences de l'éducation à L'UNIVERSITE DE ROUEN* développera en quoi la modularisation des parcours questionne les pratiques d'ingénierie.

Lionel LEMAIRE *Responsable du pôle conseil, FONGECIF LORRAINE* s'intéressera à la question: Comment la loi 4 Mars 2015 va transformer le processus d'ingénierie et d'achat de formation du côté des OPCA ?

Alain GONZALEZ *Président de la conférence des directeurs de service universitaire de formation continue (FCU), directeur du service formation continue de L'UPMC*, expliquera pourquoi la modularisation des parcours de formation continue dans les Universités devient une nécessité

Bernard LIETARD *Professeur émérite au CNAM*, fera la synthèse de cette matinée.

Synthèse interne à l'AFREF et n'engageant que l'AFREF

I. Intervention d'Hugues LENOIR *enseignant chercheur* à L'UNIVERSITE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE : Rappel des enjeux liés à la loi sur la sécurisation des parcours.

Hugues LENOIR se propose d'éclairer les questions suivantes: « *En quoi l'ingénierie peut sécuriser la formation professionnelle ? Est-elle un bon outil pour la sécurisation ? En quoi le compte personnel de formation peut participer à cette sécurisation ?* »

Jadis, on croyait que l'ingénierie allait apporter des solutions aux problèmes liés à l'emploi. Or celle-ci ne l'est pas réellement. Elle peut uniquement favoriser la montée en compétences et le développement des qualifications. Plusieurs questions se posent concernant la loi de Mars 2014, mais la place de l'ingénierie reste aussi posée.

L'origine de la notion de l'ingénierie débute dans les années 60, à la fin de la guerre d'Algérie. On utilisa le savoir ingénieur pour répondre à une demande du gouvernement algérien qui souhaitait développer l'industrie lourde n'existant pas à l'époque. Ainsi, il installa une grosse usine de sidérurgie, avec des technologies en main y compris un système de formation permettant l'apprentissage des opérateurs issus du milieu agricole.

La deuxième origine est liée à l'arrivée dans nos métiers d'acteurs qui n'étaient pas issus de la formation mais avaient un bagage des sciences de l'ingénieur. La formation est devenue plus performante notamment grâce à **Bertrand SCHWARTZ** *ingénieur et polytechnicien*, et **Guy LE BOTERF**, lui aussi *ingénieur*, les responsables de "Quatenaire", **Gérard MALGLAIVE** etc...

Auparavant, s'associer aux sciences de l'ingénieur était une utopie. L'utilisation de cette science a donné une crédibilité aux formateurs, et les a fait passer de producteurs de coût à producteurs de richesse.

En 1984 l'ingénierie tournait autour de la formation des chômeurs de longue durée. On commençait à parler de l'individualisation de la formation et de parcours. Pour la réinsertion sur le marché du travail, les organismes de formation utilisaient des processus rationnels pour individualiser les parcours et renvoyer vers l'emploi. L'idée était :

- La rationalisation des pratiques ;
- L'optimisation des coûts et des moyens : On passe de l'efficacité relative de l'éducation à une recherche d'efficience.

A partir des années 80, on parle d'ingénierie chez les informaticiens, les financiers...etc. Plusieurs auteurs aborderont la question de l'ingénierie dans leurs ouvrages (voir Bibliographie)

- **Guy LE BOTERF** en 1990
- **Abraham PAIN** en 1999 ;
- **Thierry ARDOUIN** en 2003 ;
- **Sandra BELLIER** en 2005.

En 2009 le n° 157 de la *Revue Education permanente*, coordonné par Thierry ARDOUIN pose la question suivante : Où en est l'ingénierie ?

Les questions posées aujourd'hui en termes d'ingénierie sont à plusieurs niveaux :

- **Ingénierie financière** : La construction financière de l'accès à la formation par un individu : CIF, DIF, CPF, engagements individuels organisés autour ou avec le VAE, le bilan de compétence, et demain le conseil en évolution professionnelle ;
- **Ingénierie de formation et Ingénierie pédagogique** : L'individualisation des parcours, tout en conservant le groupe; la nécessité de réfléchir en termes de compétences pour modifier les processus d'évaluation et intégrer d'autres éléments; le décret qualité de juillet 2015 qui va modifier les pratiques de formation; la FOAD ; l'alternance ...
- **Ingénierie administrative** : Pour les organismes de formation et les OPCA, l'inscription et l'accueil; individualisation des parcours; suivi des opérateurs pour qu'ils puissent relever d'une certification;
- **Ingénierie politique** : l'inscription sur les listes qui se négocie avec des partenaires; la compétence territoriale pour négocier les formations qui y seront réalisées.

La loi de Mars 2014 aura tout compte fait, un impact considérable sur l'ensemble des pratiques en termes de formation.

II. Intervention de Thierry ARDOUIN *professeur* à l'UNIVERSITE DE ROUEN: En quoi la modularisation des parcours questionne les pratiques d'ingénierie ?

L'ingénierie n'est pas la solution aux problèmes liés à la formation, mais la capacité à problématiser pour aider à trouver des pistes de solutions. Les sciences de l'ingénierie au sens de l'optimisation et de l'organisation ont évolué. Thierry ARDOUIN reprend l'idée de l'ingénierie VS "Ingenium" ; une notion développée par **Jean Baptiste VICO** *philosophe* italien du 16ème siècle.

L'"ingenium" est l'art et la science de la reliance, c'est aussi la traduction des contraintes et des contraintes.

Pour le développement des compétences, l'ingénierie est une démarche abordée en quatre temps :



La modulation des parcours...quoi faire ?

La grille PADI (élaborée par **Jacques WALLET**, professeur en sciences de l'Education à l'Université de Rouen) (2010) qui repose sur 4 axes : **Pédagogie, Acteur, Dispositif, Institution**, peut aider à la lecture et à la compréhension,

En quoi l'ingénierie peut être une question qui favorise la mise en place du développement des compétences ?

Il développe 4 situations pour illustrer ce questionnement de champ des pratiques

Synthèse interne à l'AFREF et n'engageant que l'AFREF

- Formation classique (temps- lieu- personnes): Des individus suivent une formation collective avec un objectif de certifications ou développement des compétences. Au niveau des pratiques, il y a peu d'impact sur le plan pédagogique, il n'y a pas de remise en cause et pas de changement.
- Diversité d'objectifs : Des individus suivent la même formation mais dont l'objectif final est différent. Il y a donc une pédagogie personnalisée. Il y a un impact au niveau des acteurs, mais aussi par rapport au dispositif en terme de financement et mode de gestion, mais peu sur l'institution ;
- Différence d'apprentissage : Des individus suivent une formation dont les modules d'apprentissage diffèrent pour un même objectif. C'est un mode de formation différencié. Chaque personne en formation aura un nombre de modules différent. Il y a un impact au niveau de la pédagogie des acteurs et sur les dispositifs, (en effet, l'organisation et l'articulation entre les blocs ne sera pas la même) mais aussi un impact au niveau des institutions : Comment compter celui qui fait la totalité et celui qui fait une partie des blocs ? Comment financer le temps de présence alors que l'ensemble de l'unité a été prévu?
- Différenciation des objectifs et des temps d'apprentissage : Des temps et des modules différents avec au final des objectifs différents (certifications, développement des compétences...). C'est un mode de formation individualisé, qui impacte le niveau individuel, les acteurs, et l'équipe pédagogique car les modalités de travail diffèrent d'un individu à un autre, il impacte également l'organisation, le dispositif et l'institution : Comment mesurer l'activité de formation ?

En synthèse, on peut dire que la question de modularisation des parcours vient renforcer la démarche d'ingénierie (analyser, concevoir, réaliser et évaluer) :

- **Au niveau de l'institution** : Quel va être le mode de comptage ? Le mode de traçabilité adaptable aux évolutions ? Faut-il compter les personnes en formation ou bien le temps et le nombre des cours ? On peut penser que les indicateurs existants ne sont plus pertinents, qu'une marge de manœuvre permettra à la formation d'être plus innovante et promouvoir le développement des compétences aussi bien au niveau individuel que collectif. Autrement dit "on ne peut pas mettre des carottes dans des boîtes à œufs". Il faut adapter et créer de nouveaux outils ou instruments

- **Au niveau pédagogique** : Aucun problème n'est relevé puisque le travail d'innovation existe depuis longtemps, au niveau des GRETA, des APP, des centres permanents d'éducation nationale. La logique d'individualisation existe depuis longtemps, sans pour autant la faire valoir ou l'exprimer correctement ;

- **Au niveau des dispositifs** : Il faut renforcer avec souplesse la dimension de la contractualisation pédagogique à l'entrée et au moment de la formation avec des temps de régulation et l'atteinte des objectifs. Cela nécessite un travail d'accueil, d'accompagnement et de régulation.

- **Au niveau des acteurs** : Se pose la question du positionnement et de la visibilité en amont et à l'aval de la formation.

La dimension de la relance ou ingenium a toute sa place et il rejoint **Catherine GUILLAUMIN** à travers les « 3 Co » (coordination, coopération, collaboration), sur le niveau pédagogique, organisationnel et politique.

Interventions de la salle :

- **Hugues LENOIR** : « le comptage est à la fois une question nouvelle et ancienne ; mode de comptage pour la FOAD, mais également mode de comptage présent autrefois à l'université. On sait que le travail universitaire commence quand les étudiants quittent le cours et que lorsque l'on nous impose 30h de présence cela multiplie par 2 ou 3 le temps de travail réel avec les étudiants. La durée du temps d'éducation n'est pas la durée du travail quoi qu'en pensent les financeurs ».
- **Alain GONZALEZ** : « Dans le décret en lien avec la loi de Mars, une notion n'a pas encore été évoquée avec les financeurs. Il s'agit de la notion du temps estimé qui apparaît pour la première fois dans la formation continue. On considère que le face à face pédagogique n'est pas la seule mesure de l'activité du formateur. Le temps estimé qui intègre aussi un temps de négociation avec les financeurs, introduit à un temps préparatoireJe pense qu'il y a une notion tout a fait sensée dans ce qu'on évoque, qu'on pourrait imaginer appliquer à des formes plus classiques de formations et je trouve qu'on ne s'en saisit pas suffisamment ».

III. Intervention de Lionel LEMAIRE responsable du pôle conseil, FONGECIF LORRAINE : L'impact de la modularisation de l'offre de formation sur les pratiques d'individualisation des parcours au FONGECIF LORRAINE

Son intervention est centrée sur les actions que le Fongecif a conduites depuis l'année 2013 sur le thème de l'individualisation des parcours. Il précise que tout commence avec la signature de la convention avec le Conseil régional de Lorraine qui vise à accompagner les personnes sur le « pendant » et « après » leur formation.

En 2013, le Fongecif a travaillé sur ce thème avec le conseil régional, et ils se sont rendu compte que les éléments en jeu pour les parcours de formation le sont également en amont de ce processus. Ils ont réalisé que l'organisme de formation avait un rôle essentiel et ont donc développé des partenariats avec pour objectif de faciliter le parcours des personnes n'étant pas forcément outillés pour établir leurs choix.

Finalement, la question sur laquelle ils se sont concentrés et sur laquelle ils ont choisi de travailler en profondeur est la suivante : « *Comment peut-on tisser un partenariat plus fort avec les organismes de formation pour individualiser les parcours et les sécuriser ?* ».

Lionel LEMAIRE souligne que le Fongecif dispose d'un budget qui ne permet de rémunérer qu'une demande sur deux. Le réseau des Fongecif et FAF TT a donc rédigé une charte qui vise à préciser les engagements mutuels établis entre les organismes de formation et le Fongecif sur certains aspects de la formation, mais aussi sur les outils utilisés pour faire reconnaître les compétences des personnes.

Synthèse interne à l'AFREF et n'engageant que l'AFREF

Suite à la loi du 5 Mars 2014 ainsi que le décret sur la qualité de l'offre, Lionel LEMAIRE indique que cette expérimentation permet de se poser différentes questions sur les conditions permettant une démarche vers l'individualisation de modularisation.

Pour répondre à cette problématique, il souligne que 4 acteurs sont en jeu concernant les conditions permettant la mise en place de cette individualisation :

- La personne elle-même ;
- Les services d'accompagnements tel que le Fongecif ou les OPACIF (Organismes Paritaires Agréés au Titre du Congé individuel de Formation qui collectent et gèrent les fonds dédiés au congé individuel de formation mais aussi d'autres type de congés rattachés à l'individu) ;
- L'offre de formation ;
- Les financeurs.

Il indique qu'il y a deux points de vue :

- Point de vue des bénéficiaires en démarche de mobilité : Ces personnes vont souvent avoir accès aux informations faciles à trouver. Ils ne vont pas chercher plus loin. Ils sont peu intéressés par la modularisation. Ils sont souvent à la recherche de certification ou d'un diplôme.
- Point de vue des bénéficiaires en démarche de perfectionnement : Ce point de vue concerne les personnes qui cherchent des modules pour une adaptation au poste de travail ou une création d'entreprise.

Quel est le rôle du conseiller dans ce travail ?

Il y a une mission importante au niveau de l'accompagnement. S'il y a un défaut d'accompagnement cela présentera de véritables risques. Donc lorsque la personne veut engager une formation mobilisant le CPF en dehors de son temps de travail, cette dernière sera dirigée vers les organismes OPACIF et voir le FONGECIF.

Lorsque la demande est finalisée, cela nécessite de vérifier que la demande est bien éligible au compte personnel de formation.

Ensuite, il faudra trouver l'OPCA dont relève cette personne;

Un autre questionnement est de savoir ce qui va amener les protagonistes à se diriger vers une démarche d'individualisation et de modularisation et donc la recherche de l'organisme de formation

Comment financer plus ?

Il s'agit de travailler sur l'individualisation des parcours tout en sensibilisant les individus sur cette problématique. Ceci a permis de diminuer le coût moyen d'un dossier, mais l'objectif

réel est d'augmenter le niveau de prise en charge et pas baisser les couts moyens en tant que tel.

L'évaluation préformative est aussi un aspect très important. En effet, le Fongecif et les organismes font en sorte que cette évaluation ait une place importante, qu'elle soit faite avant l'entrée en formation. Ainsi, on pourra proposer un parcours individualisé. Les modes d'évaluations vont différés selon la situation.

Questions et interventions de la salle :

- **Intervention d'Hugues Lenoir : L'ingénierie** est de plus en plus nécessaire car la formation est de plus en plus complexe. L'autre point nouveau est de reconsidérer la VAE autrement, c'est l'une des possibilités dans le cadre de la formation tout au long de la vie.
- **Question de la salle :** *Une adaptation est nécessaire quand on parle d'ingénierie mais il y a des problèmes financiers. Lionel LEMAIRE aurait-il un exemple de ce qu'on peut faire avec un organisme de formation ?*

Réponse de Lionel Lemaire : L'exemple que je donnerais serait sur les titres professionnels du ministère du travail en Lorraine autour de l'informatique. En amont de la formation il y a une FOAD et une partie présentielle, tout ce qui est fait en FOAD est enlevé du présentiel. On va alors faire une proposition individualisée où la personne va pouvoir participer à la formation 6 mois avant le présentiel. A l'issue de la période FOAD soit la personne souhaite continuer soit elle abandonne. Ceci est un moyen de se tester en tant qu'individu, sécuriser les financements et cela permet au salarié de s'impliquer d'avantage. On a donc ici une solution qui permet par un effort de chacun des protagonistes de construire un parcours qui soit optimisé.

- **Question de la salle :** dans le cas de la modularisation des parcours, que fait-on des stagiaires quand on a réduit le temps de parcours. Est-ce qu'il n'y a pas à inventer quelque chose ?

Réponse de Lionel LEMAIRE : Ceci pose la question de l'organisation de la formation. Que fait-on quand il y a des trous dans la formation? Ou ne faut-il pas faire des séquences lourdes permettant le retour en entreprise ?

IV. Intervention d'Alain GONZALEZ, président de la conférence des directeurs de service universitaire de formation continue FCU, directeur du service formation continue de l'UMPC : La modularisation des parcours de formation continue dans les universités : Une nécessité

Depuis plusieurs années, la formation continue à l'université est d'actualité pour les établissements. Des rapports poussent les présidents à se questionner sur les manières et stratégies pour développer cette activité dans les établissements.

Synthèse interne à l'AFREF et n'engageant que l'AFREF

Plusieurs débats ont eu lieu : « *Comment peut-on faire en sorte que les établissements s'ouvrent à tous publics tout au long de leur vie personnelle et professionnelle ?* ».

Pour essayer de répondre à ces questionnements, Alain GONZALEZ montre que les activités sont multiformes avec un souci de coordonner ces dispositifs

- La VAE (encore souvent conçu comme un parcours en soi) ;
- La promotion sociale (le premier grand domaine) ;
- L'accompagnement et le bilan de compétence (exemple Paris 10 ou encore Cergy Pontoise)
- Formations qualifiantes (surtout dans le domaine médical)
- Formation initiale différée (CIF...)
- Les stages courts

Quelques questions :

L'Université doit réfléchir à la coordination des activités proposées pour tous les publics et pas seulement les étudiants. Ainsi l'organisation des universités est encore basée sur une année scolaire septembre juin !

Une autre question posée par la loi est de se demander comment les branches professionnelles vont échanger avec les organismes de formation via le COPANEF ?

En réponse à cette question, il évoque l'idée de maillage c'est-à-dire avoir une meilleure visibilité des évolutions sociales, économiques, sectorielle et enfin territoriales.

Le développement des MOOC doit aussi interroger l'Université sur les articulations internes et externes

Comment décloisonner la recherche en université et la société civile ? Le décloisonnement est un enjeu fort de modernisation de l'appareil industriel économique et c'est un chantier très complexe car toutes les recherches ne débouchent pas sur des applications.

En conclusion, la loi est une chance pour les Universités mais il y a de très gros chantiers à conduire

Pour **Hugues LENOIR**, il faut repenser l'ingénierie interne correspondant à des besoins repérés et repérables avec l'appui des professions et développer l'ingénierie politique avec les entreprises et les branches.

Interventions et questions de la salle :

- **Intervention de la salle :** Cela concerne la proximité, la transversalité et l'expérimentation. La relation avec le monde des entreprises et le territoire au sens large ne peut se faire que si elle se joue dans la proximité et au niveau local. Il semble intéressant que les capacités des universités fassent corps sur cet aspect d'initiative locale avec d'autres partenaires engagés dans le même sens.
- **Question de la salle:** *On est beaucoup interpellé sur le système de crédit mais vous n'avez pas parlé de l'incidence européenne ?*

Réponse par Alain Gonzalez : par rapport à d'autres facultés européennes on est en retard. Le nombre limité du public adulte dans les facultés montre que le cloisonnement lié au financement spécifique a eu des incidences sur la formation tout au long de la vie.

Réponse d'Hugues Lenoir : Il y a une dimension sociologique à notre retard contrairement aux pays scandinaves où les facultés sont ouvertes à toutes et à tous.

Echanges et débat avec les participants animés par Hugues LENOIR

Un débat se met en place entre les différents participants basé sur des questions réponses.

Question de la salle : en insistant sur l'importance des besoins dans la stratégie de l'université dans la formation continue tout au long de la vie, que peut-on faire pour que les services formation continue des universités travaillent plus avec les acteurs économiques ?-

Réponse d'Alain GONZALEZ : Tous les services formation continue de l'université ne sont pas organisés de la même manière. Et ils sont un peu isolés ce sont des missions financées à part (autofinancement). Quelques questions se posent :

Comment construire des services formation continue qui répondent à une logique de contrôle..
Comment permettre à ces services de construire des parcours individualisés facilitant ainsi cette évolution vers l'individualisation

Il faudra trouver une organisation autre, plus ancrée dans les disciplines, plus proches des labos, avec un service formation continue ayant un rôle de passeur du labo vers les sociétés.

Il paraît nécessaire donc de réfléchir aussi à l'implication des enseignants chercheurs dans la formation continue.

Question de la salle à Lionel LE MAIRE : Il existe un écart important entre l'entrée en formation des individus CIF et la formation compatible avec eux. Et quand le public ne se sent pas capable d'émettre un désir de formation ?

Réponse de Lionel LE MAIRE (Fongecif Lorraine) : Il existe le Conseil en évolution professionnelle. C'est une étape préalable.

Réponse d'Hugues LENOIR : le problème est lié à l'information sur le droit à la formation. Il faut reconnaître que la question est cruciale pour les niveaux V ou infra qui ont des besoins souvent peu précis

Réponse de Thierry ARDOUIN. Il existe une question sous-jacente et récurrente sur l'évolution des droits à la formation. Des efforts ont été réalisés dans ce domaine. Mais de nombreux salariés ignorent les droits accordés par leurs parcours professionnels.

Il y a toute une partie de la population qui renonce à la formation tout au long de la vie depuis longtemps.

Synthèse interne à l'AFREF et n'engageant que l'AFREF

Intervention d'Alain GONZALEZ : De quoi l'université a-t-elle peur ?

Elle a peur de « l'argent » et il faut reconnaître qu'elle n'a pas toujours eu les compétences.

L'université a peur également de la « recherche », et particulièrement de la « recherche fondamentale ». Possède-t-on nous-même nos propres services de recherche et développement. Il existe un maillage énorme et on ne sait pas l'utiliser.

L'université a peur des « adultes » (hors les services formation bien entendu). Il y a une certaine vision déformée de ce que sont ces adultes qui reviennent en formation et qui modifient le rapport pédagogique avec les enseignants.

L'université a peut-être peur aussi de ses enseignants et des réactions à l'évolution pédagogique indispensable à la mise en œuvre d'une stratégie FTLV.

Intervention de Fabienne FAUDE/AFPA :

A l'AFPA, on a réformé notre ingénierie avant la loi. Tous les titres ont été repensés et modularisés. On utilise des outils de repositionnement pour pouvoir réduire les parcours. On met en place une plateforme nationale. On fait un travail croisé sur la VAE.

Il y a un sujet important qui est les socles de compétences.

Mais il existe aussi un réel problème de communication pour faire connaître les différentes formations. Même s'il peut y avoir de belles ingénieries s'il n'y a personne dans les stages face aux formateurs, ça ne sert à rien. Les préoccupations principales concernent essentiellement la communication et particulièrement sur une déstigmatisation de la formation

Question de la salle : A quoi sert l'analyse de besoins si derrière il n'y a personne

Réponse de Lionel LEMAIRE: Le besoin existe réellement. Mais il faut comprendre que les gens qui ne veulent pas se former, on ne les voit pas. Par contre on constate que lorsque l'on met les gens en mouvement ils s'en emparent.

Intervention de **ARDOUIN Thierry** / Université de Rouen : On est dans une période qui marque un véritable tournant, sur l'individu et son propre parcours (ce qui est l'inverse de ce qu'ils ont vécu jusqu'à présent. Il y a un vrai changement de mentalité. Mais pour autant, il y a besoin de se mettre en mouvement sur le "socle de connaissances".

LENOIR Hugues conclut le débat en remerciant les intervenants et passe la parole à Bernard LIETARD pour réaliser la synthèse de cette matinée.

Synthèse de **Bernard LIETARD**

Parmi les enjeux liés à la loi sur la sécurisation des parcours rappelés en introduction **par Hugues LENOIR**, une place privilégiée est à faire à la nécessité aujourd'hui d'une formation tout au long de sa vie pour se recycler et gérer en outre une mobilité professionnelle de plus en plus incontournable, génératrice de transitions professionnelles et personnelles.

La formation initiale dure de 30 à 60 000 h. Quant à la vie active, elle représente de 60 à 90 000 h. Le rapprochement entre le temps le plus long de scolarité et la durée la plus courte de vie active aboutit au constat d'un investissement massif dans la formation initiale. Pendant

longtemps, on a pu en effet penser qu'il y avait un temps pour apprendre et un temps pour savoir. Cette position n'est plus tenable dès lors qu'on prend en compte une évolution de plus en plus rapide des connaissances et des techniques, qui exige une actualisation permanente des connaissances. Un ingénieur qui ne se recyclerait pas ne pourrait plus exercer sa fonction quelques années après l'obtention de son titre. Même les grandes Ecoles l'ont bien compris en développant une offre de formation continue.

Dès 1973, l'OCDE proposait le concept « *d'éducation récurrente* » caractérisée « *par la distribution de l'enseignement sur toute la vie de l'individu grâce à une sorte de roulement, c'est-à-dire une alternance, avec d'autres activités, le travail en premier lieu, mais aussi avec les loisirs (dont le chômage fait partie) et la retraite* ». Vingt ans après, l'Europe reprenait cette orientation en parlant de « *continuum entre l'enseignement obligatoire, la formation initiale et continue, l'éducation des adultes* » et en affirmant la nécessité « *d'une éducation tout au long de la vie dans une société cognitive* ».

C'est dans cette perspective que se situe le « *compte personnel de formation* ». Fleuron de la réforme, au point que certains la réduisent parfois à ce seul objet, le **CPF** constitue juridiquement une avancée indéniable par rapport au DIFE (auquel il se substitue) dans la mesure où il est potentiellement ouvert à tous, dématérialisé, abondant et finançable. Dans mon enfance, je jouais à « *Mère veux-tu ?* ». Est-ce que ce que d'aucuns considèrent comme un pas de géant n'est-il pas remis en cause par les pas de fourmis en arrière que contiennent les modalités d'application ? Le droit qu'il ouvre et ses conditions actuelles de mise en œuvre et de financement posent en effet des points d'interrogations quant à la portée de cette mesure-phare. On pointera notamment :

- Sa durée limitée ;
- La nature restrictive des formations éligibles ;
- Son champ d'application concernant aujourd'hui les seuls salariés et demandeurs d'emploi, même si son extension à d'autres publics est prévue à terme ;
- Ses modalités d'exercice.

Plus généralement, par rapport à mes rêves d'humaniste mal repenti, on est très loin du paradigme perdu d'éducation permanente développé dans les années soixante par des pionniers comme **LENGRAND, DUMAZEDIER ET SCHWARTZ**. Même si l'institution complémentaire du « *conseil en évolution professionnelle* » et l'accent mis sur « *la sécurisation des parcours* » constituent des plus significatifs, on notera en outre une nette régression par rapport au projet de « *crédit formation personnalisé* », que **Francis GILLES**, un des rapporteurs de la Loi, avait pu développer lors de réflexions préliminaires.

Mais revenons-en au thème principal des riches débats de ce matin à savoir **l'incidence de la Réforme de la formation professionnelle sur les dispositifs de formation** en gardant en mémoire, comme nous y incitait **Thierry ARDOUIN**, qu'on ne peut mettre des carottes dans une boîte à œufs. En clair, cela suppose que les professionnels de la formation changent de lunettes et fassent évoluer leurs modes de production de la formation.

On a largement débattu sur la nécessaire « **modularisation de la formation** » permettant la prise en compte de parcours personnalisés de formation. On a aussi insisté sur la nécessité

Synthèse interne à l'AFREF et n'engageant que l'AFREF

d'un accompagnement et d'un suivi qui commence en amont, qui se poursuit pendant et qui se continue après.

Thierry ARDOUIN à partir de sa propre pratique et **Alain GONZALEZ** représentant le réseau des services universitaires de formation continue ont souligné que ces nouvelles règles du jeu, que l'article 1 du décret « qualité » nous oblige à respecter, conduisent à repenser l'offre de formation et à l'élargir à plusieurs niveaux :

- Quant à la diversité des publics à accueillir;
- Quant à la nature de l'offre : cursus universitaires, formations différées, perfectionnement, VAE, orientation, accompagnement, formations ouvertes et à distance,... ;
- Quant au maillage nécessaire avec d'autres acteurs ; conseillers en évolution professionnelle, experts dans les NTIC, branches professionnelles, territoires, recommandations européennes Recherche en tant qu'analyseur des évolutions à venir,

Ils ont également souligné l'injonction paradoxale qui demande des réponses de plus en plus fines , souples et adaptées tout en gardant des modalités de financement anciennes et en instituant des normes, des cadres et des barèmes parfois incompatibles avec la réalisation des objectifs assignés.

Si on se réfère à l'intervention de **Fabienne FAUDE**, on notera que ces constats sont largement partagés par l'AFPA.

Cela suppose aussi **un retrecotage du PIF, DU POF et du PAF**. Le PIF, c'est le projet individuel de formation. Le POF, c'est le projet organisationnel de formation. On notera à cet égard que le développement du PIF passe par l'inscription dans des POF. Mais réciproquement, aucun POF ne peut exister sans PIF, c'est-à-dire sans des personnes s'inscrivant dans les formations proposées (on a pu évoquer à cet égard le syndrome de la salle vide !). Reste le PAF, c'est-à-dire les projets des »actants de la formation »L, qui touillent les mayonnaises pour qu'elles prennent.

Au niveau de l'ingénierie, elle ne peut être que concourante, pour reprendre les termes de **Guy LE BOTERF**, c'est-à-dire se construire au fur et à mesure de la conduite de projets combinant les PIF, les POF et les PAF. Elle doit tenir compte des trois « CO » de **Thierry ARDOUIN**, travaillés avec **Catherine GUILLAUMIN** : **coopération, coordination et collaboration**.

On a pu également pointer **la désaffection croissante pour des prestations traditionnelles de formation** de type « scolaire » ou « stages », manifestant comme le soulignait **Alain GONZALEZ** « *une envie d'apprendre autrement* ». Force est en effet de constater que les individus développent de plus en plus pour eux-mêmes des « espaces personnalisés de formation » combinant plusieurs formes et façons d'apprendre incluant des apprentissages expérientiels, collaboratifs, informels.

Parmi ces pratiques nouvelles, complémentaires des formes traditionnelles de la formation et de la gestion des ressources humaines, une place particulière est à faire au développement exponentiel du « **numérique** » et des formations ouvertes et à distance d'une part, de **la**

reconnaissance et de la validation des acquis d'expérience d'autre part. Ces deux approches sont **à la fois des dispositifs et des processus**. Elles fournissent à l'apprenant des cadres ouverts qu'il peut s'approprier en tenant compte de ses besoins, de ses motivations, de ses projets, de ses disponibilités, de ses rythmes et son style d'apprentissage.

Cela nous conduit en conclusion à méditer l'affirmation de **Bertrand SCHWARTZ**, pionnier français de l'éducation permanente : « *un adulte (et j'ajouterais volontiers un enfant) n'est prêt à SE former, que s'il peut trouver dans SA formation, une réponse à SES problèmes dans SA situation* »

Bibliographie

- Thierry ARDOUIN, *Ingénierie de formation pour l'entreprise* Broché-14 août 2013
- Sandra BELLIER, *Ingénierie en formation d'adultes. Repères et principes d'action* Broché – 16 septembre 2002
- Catherine GUILLAUMIN, *La réflexivité comme compétence : Enjeu des nouvelles ingénieries de la formation* Cahiers de sociolinguistique 2009/1 (n° 14)
- Guy LE BOTEF, *Ingénierie et évaluation des compétences* Broché – 5 janvier 2011
Construire les compétences individuelles et collectives Broché – 24 janvier 2013
- Bernard LIETARD (vae) : *Quelques précurseurs francophones d'une approche de la formation qui voudrait se présenter comme science* Savoirs 2007/1 (n° 13)
- Abraham PAIN, *L'ingénierie de la formation. Etat des lieux* Broché – 1 novembre 2003
- Bertrand SHWARTZ, *Rapport au Premier ministre « Insertion sociale et professionnelle des jeunes »* La documentation Française, 1983, 152 p
- Jacques WALLET (2010): "Technologie et gouvernance des systèmes éducatifs" in Charlier B, Henri F, dir, *Apprendre avec les technologies* .P.U.F Paris , chapitre 5

Webographie

- Loi relative à la formation professionnelle :

Synthèse interne à l'AFREF et n'engageant que l'AFREF

AFREF - Association française pour la réflexion et l'échange sur la formation – Association régie par la loi 1901
40, rue des Blancs Manteaux – 75 004 PARIS Siret 784 719 973 00066
Tél. 01 46 64 07 58 / Fax : 01 46 64 01 84 / Courriel : contact@afref.org Site Internet : www.afref.org

<http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/compte-personnel-formation-cpf>

Auteurs du compte-rendu : Imane LAHLOU, Dalhia ELTEWIL, El Mahdi HAMMOUMI du MASTER 2 ATOGE (Analyse du Travail, Organisation et Gestion de l'Emploi) à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Directeur de la spécialité Master ATOGE : Guillemette DE LARQUIER et Mathieu GREGOIRE

Coordinateur pour les travaux de compte rendu : Jacques PEVET (AFREF)

Contacts : Jacques PEVET, Claude VILLEREAU (AFREF)

Responsable du thème : Maël LOQUAIS